



28, rue Zuber - B. P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX  
Téléphone: 03 89 64 59 59  
Télécopie: 03 89 44 47 07  
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL  
secretariat.general@rixheim.fr  
Dossier suivi par :  
Christelle JANDER

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIXHEIM**

### **Séance ordinaire du 2 mars 2017 dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville**

Nombre de membres du Conseil Municipal en fonction : 32

Nombre de conseillers municipaux présents : 26 (du point 1 au point 3)  
27 (du point 4 au point 10)

#### **Séance ordinaire présidée par Monsieur Olivier BECHT, Maire**

#### **Assistaient à la séance :**

Mmes et MM. Barbara HERBAUT, Romain SCHNEIDER, Georges-Fabrice BLUM (à compter du point 4), Rachel BAECHTEL, Maryse LOUIS, Jean KIMMICH, Catherine MATHIEU-BECHT, Philippe WOLFF, Bernadette CARRIERE, Liliane SPINDLER, Francis FILLINGER, Alain DREYFUS, Michel POCHON, Béatrice TESSIER, Adriano MARCUZ, Richard PISZEWSKI, Nelly ROSANA, Raphaël SPADARO, Christophe EHRET, Patrice NYREK, Miné SEYHAN, Nathalie KATZ-BETENCOURT, Ludovic HAYE, Laurent LUCIEN, Marie ADAM et Bilge BAYRAM.

#### **Procurations de vote (4):**

Mme Dominique ROESSLINGER-KACEM à Mme Catherine MATHIEU-BECHT  
Mme Valérie ANSELM à Mme Rachel BAECHTEL  
M. Jean-François GUILLAUME à Mme Barbara HERBAUT  
Mme Jalila ABASSI à M. Olivier BECHT

#### **Absents (2) :**

M. Georges-Fabrice BLUM (du point 1 au point 3)  
Mme Mariam CHAKRI

#### **Secrétariat de séance assuré par :**

M. Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, Secrétaire  
Mme Barbara HERBAUT, première Adjointe au Maire, Secrétaire adjointe

#### **Assistaient en outre à la séance :**

1 journaliste (Alsace) – 4 auditeurs



## **ORDRE DU JOUR**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

### **INTERCOMMUNALITE**

3. m2A : désignation des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la Ville de Rixheim appelés à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLETC)

### **FINANCES**

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2017
5. Création d'un tarif municipal relatif à la Maison de Vie
6. Remboursement de frais à un tiers

### **PERSONNEL**

7. Modification à l'état des emplois

### **FONCIER**

8. Acquisition de parcelle
9. Informations du Maire et des Adjoints
10. Divers

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30, il salue les personnes présentes et les remercie de leur participation.*

### **Point 1 de l'ordre du jour**

#### **Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint**

Selon dispositions des articles L.2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

décide, **à l'unanimité** de nommer :

- Monsieur Olivier CHRISTOPHE,
- Madame Barbara HERBAUT

respectivement aux fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint de séance du Conseil Municipal.

### **Point 2 de l'ordre du jour**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 janvier 2017**

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

### **Point 3 de l'ordre du jour**

#### **m2A : désignation des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la Ville de RIXHEIM appelés à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLETC)**

##### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) régie par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, est une instance collégiale spécifique, créée entre l'EPCI et les communes membres.

Cette commission créée par l'organe délibérant de l'EPCI a pour rôle de préparer l'évaluation des charges liées aux compétences transférées à la Communauté d'Agglomération. Elle peut faire appel pour l'exercice de ses missions à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises (CFE) unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charge ultérieur ainsi qu'à l'occasion de chaque agrandissement.

En sa séance du 16 janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a approuvé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, à savoir :

- un représentant titulaire et
- un représentant suppléant

par commune membre de m2A.

Ainsi, la Ville de Rixheim est appelée à désigner, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, son représentant titulaire et son représentant suppléant.

Après en avoir délibéré

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

procède au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant :

Sont candidats :

- M. Ludovic HAYE, délégué titulaire,
- Mme Barbara HERBAUT, déléguée suppléante.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants pour le titulaire et le suppléant :

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :  | 30 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls :       | 0  |
| - Reste pour nombre des suffrages valables : | 30 |
| - Majorité absolue :                         | 16 |

Ont obtenu :

- |                       |           |
|-----------------------|-----------|
| - M. Ludovic HAYE     | : 30 voix |
| - Mme Barbara HERBAUT | : 30 voix |

**M. Ludovic HAYE et Mme Barbara HERBAUT, ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, sont proclamés respectivement représentant titulaire et représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) de m2A.**

## **Point 4 de l'ordre du jour**

### **Débat d'Orientation Budgétaire 2017**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire présente un cadrage général et commente dans le détail le débat (voir ci-dessous).**

*« Le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et il précède de quelques semaines le vote du Budget. Il s'agit du 10<sup>ème</sup> Budget que nous voterons en tant que municipalité « Rixheim Vivre Ensemble ».*

*Ce budget se construit dans un contexte économique difficile. La croissance française reste relativement basse avec 1,3 % de croissance, nous sommes dans une période où le chômage reste massif avec un taux de près de 10 % sur le territoire national. Notre pays évolue, hors contexte politique national, dans un contexte européen et international compliqué. L'élection de Donald TRUMP à la présidence des Etats-Unis pourrait avoir des implications sur le rôle des Etats-Unis en Europe mais aussi sur les relations commerciales. Le Brexit ouvre également une période d'incertitude voire de risque de déconstruction de l'Europe.*

*Les élections présidentielles en France et les élections législatives en Allemagne pourront modifier la gouvernance de l'Europe et peut-être les priorités des différents états.*

*Dans ce contexte, l'Etat souhaite continuer à réduire les dépenses publiques. Lorsque les citoyens sont interrogés, ils sont plus ou moins favorables à une baisse des dépenses publiques mais à condition que cela ne concerne ni les places de crèches, de cantine, ni le temps d'attente pour l'obtention d'un passeport ou d'une carte d'identité, ni l'accès aux activités de proximité ou le déneigement de la commune.*

*L'Etat a surtout baissé les dotations des collectivités locales. Pour Rixheim, le chiffre s'élève à 1,5 millions d'euros par an. Ces pertes majeures n'ont pas empêché notre Ville de continuer à investir car les économies ont essentiellement été réalisées en fonctionnement. Tous les chantiers du mandat précédent ont été achevés. Il s'agit d'un premier exploit.*

*Le second exploit, important et qui mérite d'être souligné : nous avons entrepris les efforts nécessaires pour maintenir une situation stable en baissant les dépenses de fonctionnement. Je voudrais souligner l'effort extraordinaire des services de la Ville de Rixheim, à travers Monsieur Olivier CHRISTOPHE, le Directeur Général des Services, l'action du personnel, à travers la première Adjointe Madame Barbara HERBAUT. Afin de réduire le volume des dépenses, le personnel a accepté de mettre en cause un certain nombre de ses pratiques. Il a également accepté de produire le même travail avec moins de monde.*

*Le maître mot de ce Débat d'Orientation Budgétaire est que les efforts payent. Concernant l'épargne nette, le chiffre de cette année est le meilleur résultat depuis l'année 2008, tout en serrant la ceinture. Cela veut dire que malgré les baisses de dotation de l'Etat, donc malgré la baisse globale des crédits, les efforts entrepris par la collectivité permettent aujourd'hui de dégager le meilleur résultat de gestion de ces dernières années (à l'exception de celui de l'année 2011).*

*La perte Budgétaire de 800 000 € va nécessiter de fournir de nouveaux efforts dans les prochaines années pour remettre « la bouée au-dessus de l'eau ». C'est évidemment un exercice qui va avoir ses limites. On constatera, à un moment ou un autre, que l'on ne peut pas indéfiniment baisser les dépenses publiques sans baisser le niveau du service public ou augmenter les impôts qui serait une solution tout à fait inimaginable pour les contribuables.*

*L'avenir passe nécessairement par une baisse, acceptée du citoyen, du niveau de service public ou alors une réflexion sur un nouveau mode de mise en œuvre du service public, plus participatif où le citoyen retrouve sa place, notamment à travers le bénévolat, comme c'est le cas pour la Maison de Vie, la Maison de la Solidarité Intergénérationnelle ou le réseau de visite à domicile qui regroupent aujourd'hui une centaine de bénévoles. C'est un débat qu'il faudra avoir à un moment ou un autre lorsque nous atteindrons les limites de l'exercice ».*

*Avant de conclure sa présentation, Monsieur le Maire rappelle une chose essentielle : les efforts ont payé mais la situation reste fragile du fait de ces baisses de dotations de l'Etat. Cela nécessitera, dans les prochaines années, de continuer à faire des choix qui ne sont pas forcément des choix faciles. En attendant, nous continuons à investir pour le confort de nos concitoyens et l'épanouissement de toutes les générations.*

**Monsieur le Maire ouvre le débat.**

*Monsieur le Maire rappelle que la difficulté pour le Conseil Municipal de Rixheim est qu'il n'y a pas d'opposition municipale, donc peu de débat public. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de débat, car en réalité la municipalité discute sur tous ces sujets, notamment à travers la commission des arbitrages budgétaires.*

**Intervention de Monsieur Michel Pochon**

*Les impôts et taxes ont diminué de 165 000 € entre 2016 et 2017.*

**Réponse de Monsieur le Maire**

*Cette baisse n'est pas observée chez tout le monde. Il s'agit d'une perte de recette fiscale. Le Gouvernement nous fait supporter la charge de l'exonération de taxe pour les veuves. Elle ne concerne pas tous les Rixheimois.*

**Intervention de Monsieur Michel Pochon**

*Il y a plus de foyers fiscaux sur Rixheim.*

**Réponse de Monsieur le Maire**

*Oui c'est exact. Mais il faut rester prudent. Il est vrai que des nouveaux logements se construisent mais d'autres sont inoccupés. En 2008, la commune comptait 13 400 habitants, nous sommes aujourd'hui 14 200 habitants. Cela représente environ 800 habitants de plus, ce qui n'est pas énorme sur 10 ans. Il faut aussi souligner que des nouveaux habitants vont créer plus de dépenses pour la collectivité (crèche, périscolaire, éducation, activités, EHPAD...). Je n'ai jamais considéré qu'il fallait absolument avoir plus d'habitants et cela n'a jamais été la politique de la municipalité.*

**Intervention de Monsieur Ludovic HAYE**

*Monsieur Ludovic HAYE revient sur les pénalités pour les logements sociaux. « C'est tout à fait aberrant d'avoir la double peine sachant que nous avons déjà une baisse de dotation de 1,5 millions d'euros par an et de devoir en plus payer une amende de 120 000 €. Cela nous place dans un cercle vicieux dans le sens où cette amende de 120 000 € pourrait être investie dans un logement social.*

*La Ville a montré depuis 2008 qu'en termes de mixité sociale, nous avons tous à cœur de le faire. Nous ne travaillons jamais bien sous la contrainte et je trouve que cette épée de Damoclès n'est pas bien. Sachant également qu'au niveau de l'agglomération on est sur-capacitaire en logements sociaux ».*

**Réponse de Monsieur le Maire**

*Nous sommes dans l'aberration de la loi SRU qui fixe au niveau national des obligations pour tout le monde sans prendre en compte le contexte local. La Cour des Comptes a émis un rapport disant que l'Etat ferait mieux de réhabiliter le parc actuel plutôt que de construire des logements nouveaux. Cela explique aussi que sur la région Mulhousienne, 2 000 logements sociaux du parc actuel sont vacants.*

**Intervention de Monsieur Romain SCHNEIDER**

*Dans l'esprit des bailleurs sociaux, la solution est plutôt de réparer plutôt que de construire du neuf.*

**Réponse de Monsieur le Maire**

*Les bailleurs sociaux sont d'un côté sur la pression interne de réhabiliter leur propre parc pour faire en sorte que ce parc soit à niveau et que les gens y vivent dans des conditions dignes. De l'autre côté, l'Etat leur met la pression en disant qu'il faut aider les collectivités à construire du logement neuf.*

**Intervention de Monsieur Richard PISZEWSKI**

*Avec les règles actuelles de construction, la rénovation des logements engendre forcément des coûts très importants, contrairement à des constructions neuves. Le problème avec les constructions neuves est de trouver le foncier permettant la réalisation de ces projets.*

**Intervention de Monsieur Philippe WOLFF**

*Il faut également travailler les possibilités de récupérer les pénalités qui sont payées, comme cela a déjà été fait certaines années. Regarder aussi comment le faire sur les opérations immobilières. Cela veut dire que si l'on arrive avec ces 86 000 € à acheter du foncier cela diminue d'autant le coût de production pour le bailleur social du logement et nous pourrions être, par la suite, dispenser du paiement de la pénalité. Cela nous permettrait de progresser sur notre décompte. On ne peut pas toujours entreprendre ce type de démarche, mais en ce moment quelques opportunités se présentent.*

Conformément à l'article 2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Il est un moment privilégié d'échanges et de débats sur les grandes orientations de la collectivité.

## CONTEXTE ECONOMIQUE

En 2016, toutes les conditions d'un redémarrage de l'économie étaient réunies : taux d'intérêt très faibles, cours du pétrole au plus bas. Pourtant, la croissance mondiale est restée atone, notamment dans les pays industrialisés.

Ainsi, la croissance de la zone euro s'établit pour 2016 à seulement 1,7 %. Le brexit, le repli sur soi et la peur de l'autre, battent en brèche la croyance dans la permanence du projet européen et contraignent l'Union Européenne à se redéfinir.

En France, la dégradation de l'environnement économique et social, amplifiée par une fiscalité lourde et une dette publique élevée, provoque un tassement durable des ressources. L'Etat implique les collectivités locales dans son effort de redressement en ponctionnant ses concours financiers jusqu'en 2017. Mais parallèlement, les collectivités locales subissent aussi la hausse ou la création de dépenses contraintes : logements sociaux, accessibilité,....

L'Alsace bénéficie d'atouts, lui permettant d'assurer son développement et sa prospérité :

- une situation géographique exceptionnelle au cœur de l'Europe et au croisement de grands axes de communication,
- l'ouverture vers ses voisins : les Cantons de Bâle et le Pays de Bade,
- des outils logistiques performants (lignes TGV, EuroAirport, ports fluviaux, universités,...)
- une main d'œuvre de qualité et bien formée,
- un esprit d'entreprise et d'initiative.

Ainsi PSA Mulhouse, premier employeur privé de la région avec près de 7 500 collaborateurs, est un acteur économique majeur. Son site impacte en effet directement ou indirectement une population de 40 000 personnes dans le Sud Alsace, avec une production de près de 1.100 véhicules par jour.

Dans ce contexte, l'objectif est plus que jamais d'identifier les marges de manœuvre financières pour couvrir les investissements publics.

## INTERCOMMUNALITE

L'intercommunalité participe à cette démarche.

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), créée en 2010, regroupe à présent 39 communes, après l'intégration des 6 communes de l'ex-communauté de communes 'Porte de France Rhin Sud' et concerne près de 278.000 habitants. Elle poursuit ses efforts pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire, en veillant à la qualité de ses infrastructures et de ses services à la population, avec notamment :

- le développement des zones d'activités (ZAC Gare, Parc des Collines,...),
- le renforcement de l'accessibilité de l'agglomération (EuroAirport, TGV Est, TGV Rhin-Rhône, franchissement ferroviaire du Rhin vers l'Allemagne, futur Rheinport,...),
- le développement universitaire (fusion avec l'Université de Strasbourg,...),
- la dynamique environnementale (collecte sélective des déchets, Mulhouse Alsace Eco 2020,...),
- les services aux familles (multi-accueil, périscolaire,...).



Le SCIN (Syndicat des Communes de l'Île-Napoléon), également créé en 2010, regroupe les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Rixheim et Sausheim, et reprend des compétences de proximité que n'exerce pas m2A : voirie, construction de bâtiments communaux recevant du public, groupe scolaire de l'Île-Napoléon,...

## RIXHEIM

L'un des objectifs du mandat 2008-2014 était d'adapter les infrastructures à la taille de la population. Le tableau ci-après rappelle les grands chantiers engagés au cours du mandat :

	Financier	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
Extension du groupe scolaire des Romains	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2012
Construction de l'AGORA à Entremont qui abrite l'ACPE, une crèche/garderie de 40 places et un périscolaire de 150 places.	Ville de Rixheim m2A	SCIN (par délégation)	Achevé en 2013
Transformation de l'Hôpital Saint-Sébastien en EHPAD avec construction d'une unité Alzheimer	EHPAD Conseil Général	EHPAD	Achevé en 2013
Création de la Cité des Sports dans le quartier de l'Île-Napoléon	Ville de Rixheim Conseil Général	SCIN	Achevé en 2014
Agrandissement des vestiaires du Stade Municipal	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2014
Création d'un multi-accueil à l'Île-Napoléon avec 35 places en crèche/garderie et 75 places en périscolaire	M2A	M2A	Achevé en 2015
Création d'une cantine périscolaire installée dans l'ancien Centre Commercial d'Entremont	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (1 <sup>ère</sup> tranche)	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Reconstruction du tennis couvert rue Wilson	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Aménagement des abords de la gare	Région m2A Ville de Rixheim	SNCF	Achevé en 2016

Avec la construction

- d'un bâtiment pour les collections du Musée du Papier Peint et les archives municipales,
  - de la seconde tranche du nouveau Centre Technique Municipal,
- la Ville sera équipée pour les 40 années à venir.

Mais le présent mandat électoral est aussi consacré à la rénovation des bâtiments existants, notamment à l'amélioration de leur confort et de leur qualité énergétique. L'Ecole Maternelle d'Entremont et l'Ecole Primaire d'Entremont sont les 1ers équipements à bénéficier de ce programme.

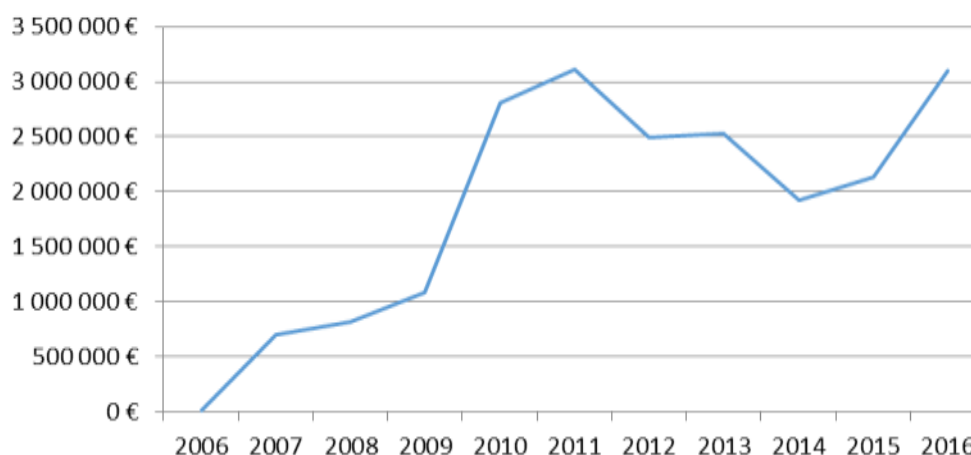
En matière de voirie, avec la réfection de la rue de Habsheim, achevée en 2015, et de la rue de Mulhouse, achevée en 2016, toutes les entrées de ville sont totalement rénovées et embellies. Il convient à présent de poursuivre la réfection des voies secondaires telles la rue de Bourgogne, la rue de Lorraine, l'Impasse du Roussillon, la rue du pont et la rue d'Alsace en 2017. Cette même année, il est envisagé de démolir l'ancien garage municipal afin de doter la Commanderie d'un parvis et de places de stationnement.

Par ailleurs, la ville devrait être entièrement équipée en fibre optique à la fin de l'année 2017.

Si les finances de la Ville ont été parfaitement redressées depuis 2008, elles doivent faire face depuis 2012 à la baisse importante de ses recettes, notamment des dotations de l'Etat. La perte de ressources annuelles est évaluée à 1,5 millions d'euros entre 2012 et 2017. **La perte cumulée des ressources de 2012 à 2017 avoisine les 4,1 millions d'euros.**

L'épargne nette est l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement augmentées du remboursement courant du capital de la dette.

### RIXHEIM - Epargne nette de 2006 à 2016



Le résultat de la gestion 2016, toutes sections confondues et y compris les restes à réaliser, est évalué à **3.102.349,60 €**. Il s'explique comme suit :

- les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées à 100,0 %,
- les services ont été contraints au respect rigoureux des crédits alloués. Les charges réelles de fonctionnement affichent un taux de réalisation de 91,7 %,
- les restes à réaliser sont évalués à 2.515.000,00 € en dépenses et 935.000,00 € en recettes.

Ce résultat pourrait intégralement être affecté au financement des investissements de l'exercice 2017.

S'y ajouteraient :

- les recettes d'investissement certaines (FCTVA, TLE, subventions d'équipement,...) estimées à **1.738.400,00 €**,
- une épargne nette courante propre à l'exercice 2017, estimée à **210.600,00 €**.

Ces dispositions, développées ci-après, permettraient à la Ville d'appréhender l'exercice 2017 avec une capacité de financement de **5.051.300,00 €** pour ses investissements, tout en

- respectant la stabilité des taux d'imposition des ménages,
- poursuivant le désendettement de la commune.

## Le Budget 2017

La perte budgétaire attendue s'élève à environ 800.000,00 € par rapport à 2016. Elle correspond

- à la poursuite du programme de baisse des dotations de l'Etat afin de contribuer au redressement des finances publiques (réduction supplémentaire estimée à 218.500 €),
- à l'incertitude quant au maintien de dispositif FPIC (Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) mis en place par m2A et qui a permis à la Ville de Rixheim de bénéficier d'une dotation de 195.600 € en 2016,
- au retour au taux plein de la pénalité pour insuffisance de logements sociaux (charge supplémentaire de 86.000 € par rapport à 2016),
- aux contributions versées au SCIN au titre de la voirie (charge supplémentaire de 296.000 € par rapport à 2016).

### 1. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-après donne un aperçu des recettes réelles de fonctionnement attendues pour 2017 :

Compte	2016	2017	Ecart	
			Montant	%
013 - Atténuations de charges	110 000,00	115 000,00	5 000,00	4,5%
70 - Produits du domaine et ventes diverses	1 080 500,00	1 080 500,00	0,00	0,0%
73 - Impôts et taxes	12 595 100,00	12 430 000,00	-165 100,00	-1,3%
74 - Dotations, subventions et participations	1 528 500,00	1 310 000,00	-218 500,00	-14,3%
75 - Autres produits de gestion courante	437 200,00	437 000,00	-200,00	0,0%
76 - Produits financiers	300,00	300,00	0,00	0,0%
77 - Produits exceptionnels	49 700,00	30 600,00	-19 100,00	-38,4%
<b>RECETTES REELLES COURANTES</b>	<b>15 801 300,00</b>	<b>15 403 400,00</b>	<b>-397 900,00</b>	<b>-2,5%</b>

Ci-après, quelques explications quant aux écarts observés entre les 2 exercices :

#### **Compte 73 : Impôts et taxes :**

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2016 :

- Taxe d'Habitation 15,20 %
- Taxe Foncière sur le bâti 16,12 %

- Taxe Foncière sur le non bâti 64,42 %.

Il est précisé que les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base aux impôts directs locaux, subissent une revalorisation de 0,4 % (Loi de Finance 2017).

A ce jour, la reconduction du dispositif FPIC (Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), mis en place par m2A, n'est pas confirmée.

### **Compte 74 - Dotations, subventions et participations**

Compte tenu de la réduction de moitié de la contribution des communes et groupements au redressement des finances publiques, les pertes de recettes sont estimées à 218.500 €.

### **Compte 77 - Produits exceptionnels**

La Ville a encaissé en 2016 diverses indemnités d'assurance consécutives à des sinistres.

## **2. Les dépenses courantes**

Le tableau ci-après donne un aperçu des dépenses réelles courantes (dépenses de fonctionnement et remboursement courant du capital de la dette) prévues en 2017 :

Compte	2016	2017	Ecart	
			Montant	%
011 - Charges à caractère général	3 087 600,00	3 098 100,00	10 500,00	0,3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 102 000,00	7 102 000,00	0,00	0,0%
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00	0,00	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	2 759 300,00	2 776 900,00	17 600,00	0,6%
65 - Contribution SCIN au titre de la voirie	667 300,00	963 300,00	296 000,00	44,4%
66 et 16 - Annuité de la dette	855 000,00	855 000,00	0,00	0,0%
67 - Charges exceptionnelles	37 700,00	27 800,00	-9 900,00	-26,3%
739 - Revers. & restitutions s/impôts et taxes	253 700,00	339 700,00	86 000,00	33,9%
<b>DEPENSES REELLES COURANTES</b>	<b>14 792 600,00</b>	<b>15 192 800,00</b>	<b>400 200,00</b>	<b>2,7%</b>

Ci-après, quelques explications quant aux écarts observés entre les 2 exercices :

#### **Compte 65 : Charges de gestion courante :**

La contribution au SCIN au titre de la voirie devrait augmenter de 296.000 €, le syndicat ayant réalisé pour le compte de la Ville et financé sur emprunts, un programme de voirie de près de 3 M€ ces 2 dernières années.

#### **Compte 739 : Reversement et restitutions s/impôts et taxes :**

La pénalité pour insuffisance de logements sociaux a été exceptionnellement réduite en 2016, suite à la cession, à l'euro symbolique, de la propriété sise 3 rue Basse à la Sté SOMCO pour la réalisation de 2 logements sociaux. En 2017, la Ville supportera la pénalité au taux plein.

## **3. L'Épargne nette**

L'épargne nette de l'exercice 2017 s'élèverait ainsi à **210.600,00 €**.

**4. Le résultat de l'exercice 2016**

Il s'établit comme suit :

	<b>Recette</b>	<b>Dépense</b>	<b>Résultat</b>
Section de Fonctionnement 2016	15 906 228,48	13 633 893,02	2 272 335,46
Section d'Investissement 2016	5 065 670,08	4 235 655,94	830 014,14
			<b>3 102 349,60</b>

**5. Les recettes d'investissement**

Epargne nette de l'exercice (CAF nette)	210 600,00
Disponibilité de l'exercice 2016	3 102 300,00
10222 - FCTVA sur les immobilisations 2015	540 000,00
1022 - Taxes d'urbanisme	130 000,00
1342 - Amendes de polices	35 000,00
1321 - Subvention FIPD pour la vidéo-protection	150 100,00
1321 - Subvention DETR pour l'école maternelle Entremont	366 900,00
1322 - Subvention REGION pour l'école maternelle Entremont (Etudes)	5 500,00
1322 - Subvention REGION pour l'école maternelle Entremont (Travaux)	73 500,00
1322 - Subvention REGION pour les serres et la gloriette du Parc Commanderie	74 600,00
1322 - Subvention REGION pour les abords de la gare	48 200,00
1323 - Subvention CD68 pour le Tennis couvert rue Wilson	103 000,00
13251 - Subvention m2A pour les abords de la gare	46 200,00
1328 - Participation Conseil de Fabrique aux travaux Eglise St-Léger 2016	90 000,00
1328 - Sponsoring pour les serres et la gloriette du Parc Commanderie	70 000,00
27 - Créances	5 400,00
	<b>5 051 300,00</b>

Le Budget 2017 disposerait ainsi d'un financement de **5 051 300,00 €** pour ses investissements.

**6. Les grands projets en cours**

	<b>Reports 2016</b>	<b>Nouveaux Crédits</b>	<b>TOTAL</b>
Construction du nouveau CTM (2e tranche) - Etude et aménagement voie d'accès arrière	106 300,00	243 700,00	350 000,00
Construction d'une annexe à la Commanderie		666 300,00	666 300,00
Ecole Maternelle Entremont : Réhabilitation	1 229 300,00	321 000,00	1 550 300,00
Ecole Primaire Entremont : Isolation-toiture-bardage-ventilation (y compris algécos et ascenseur)	46 500,00	750 000,00	796 500,00
Ecole Numérique (y compris Ecole Maternelle Entremont et Collège)	103 800,00	120 000,00	223 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 485 900,00</b>	<b>2 101 000,00</b>	<b>3 586 900,00</b>

Le financement disponible après déduction des grands projets est ainsi de **1.464.400 €**.

### Le Programme Pluriannuel des Investissements (PPI)

Le tableau de synthèse pour la période 2013 à 2019 est annexé à la présente.

Une forte dégradation de l'épargne nette est prévue en 2017. Mais l'indicateur devrait se stabiliser par la suite, si l'Etat stoppe l'érosion des dotations aux collectivités.

Par ailleurs, si la commune parvient à maintenir son fonds de roulement à un niveau supérieur ou égal à 1.000.000 €, les grands projets suivants devraient être achevés avant la fin du présent mandat électoral, sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taux de fiscalité :

- la seconde tranche du Centre Technique Municipal (3.300.000 €),
- la transformation de l'Ecole Maternelle d'Entremont (coût net de 1.800.000 €),
- la construction d'un bâtiment annexe à la Commanderie (coût net de 1.400.000 €),
- l'isolation et la mise en accessibilité de l'Ecole Primaire d'Entremont (820.000 €),
- la rénovation des serres de la Commanderie, y compris la gloriette (coût net de 445.000 €),
- l'extension du réseau de vidéo-protection (coût net de 250.000 €),
- l'école numérique (415.000 €),
- l'aménagement des abords de la gare SNCF (coût net de 220.000 €).

Par contre, 3 projets devront probablement être reportés sur le mandat suivant, sauf à dégager de nouvelles marges de manœuvre par de nouvelles économies en fonctionnement :

- la réfection de la Commanderie, notamment la toiture (1.250.000 €),
- la rénovation du Cercle rue Leclerc (700.000 €),
- l'éclairage de la piste du stade municipal (160.000 €).

### L'endettement

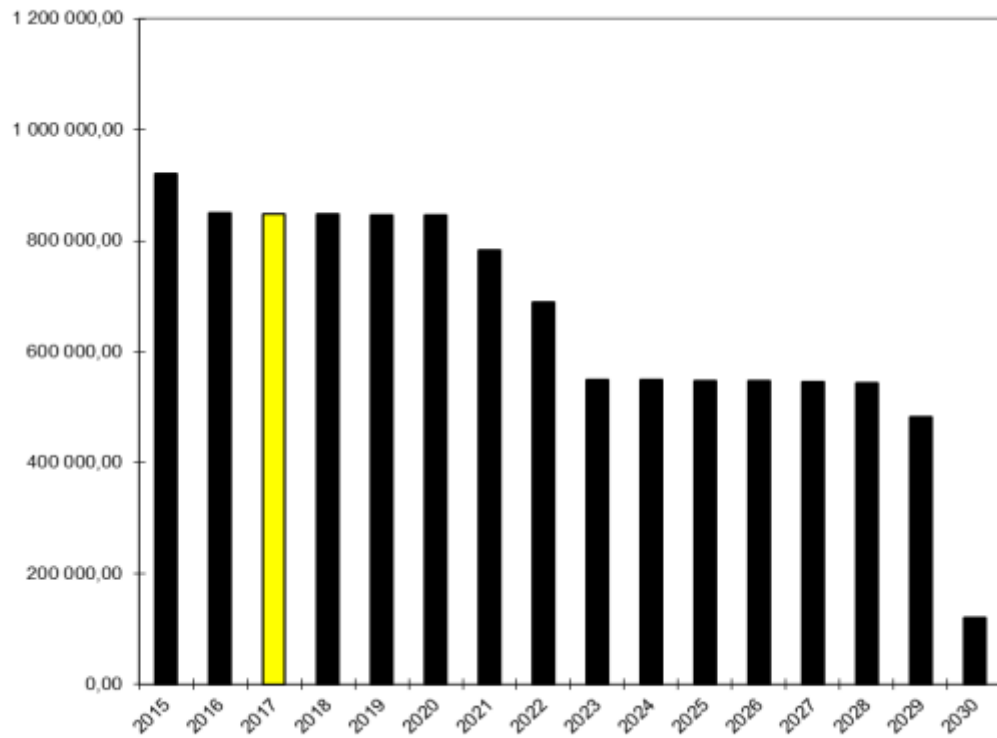
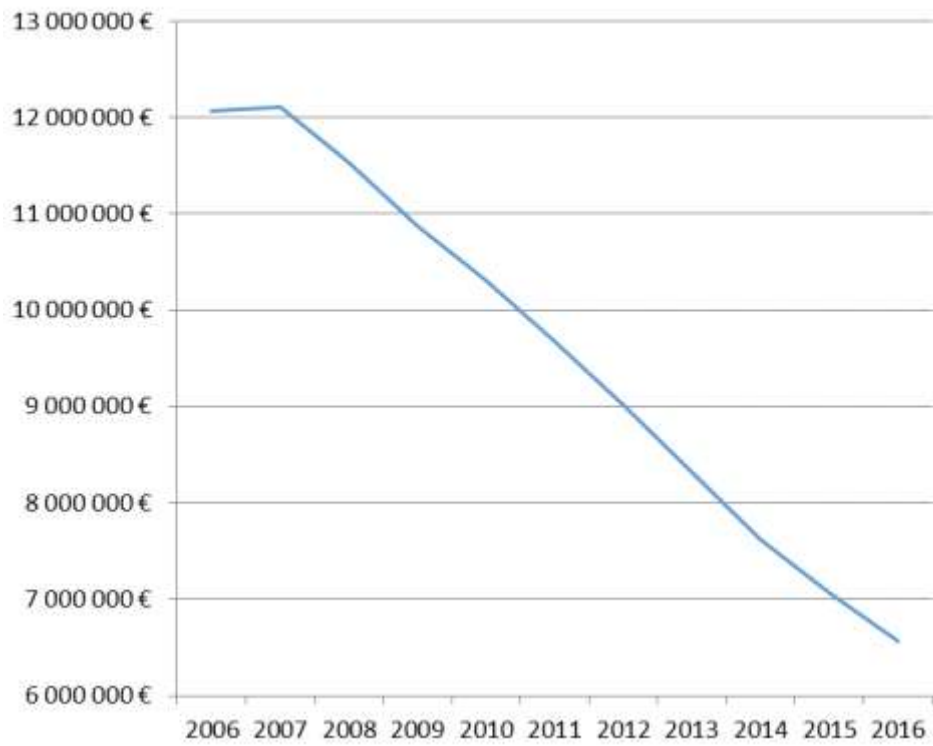
L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'élève à 6.564.451,30 €. Il est réparti comme suit :

Catégorie de dette	Montant	%
Taux fixe	6 289 909,59	95,8 %
Taux variables ou révisables classiques	274 541,71	4,2 %
Produits structurés à forts risques	0,00	0,0 %
	<b>6 564 451,30</b>	<b>100,0 %</b>

Depuis 2008, la Ville se désendette, comme le souligne le graphique ci-dessous :

La dette actuelle s'éteint en 2030. Les annuités évoluent selon le graphique ci-après :

### Evolution de l'encours de la dette (au 31 décembre de l'exercice)



Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

décide, **à l'unanimité**

- de donner acte au Maire du débat qu'il a présidé.



Ville de RIXHEIM - Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) - Période 2013 à 2019										Version 5 du 02/03/2017
RECETTES										
Comptes	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Reports 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Observations	
Reprise résultat antérieur										
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 431 245,25</b>	<b>16 075 483,38</b>	<b>15 575 582,22</b>	<b>15 715 582,22</b>	<b>1 560 000,00</b>	<b>1 822 300,00</b>	<b>1 900 000,00</b>	<b>1 900 000,00</b>		
013 - Abolitions de charges	208 679,71	327 946,32	111 927,07	114 520,88	0,00	15 403 400,00	18 731 400,00	18 008 000,00		
10 - Produits serv. domaine et ventes diverses	1 267 824,12	1 095 374,78	1 125 768,88	1 050 038,10		1 095 400,00	1 071 900,00	1 200 000,00	+ 2,5 % / an	
74 - Impôts et taxes	11 645 432,40	12 116 684,94	12 347 307,45	12 525 258,78		12 525 000,00	12 750 400,00	13 029 200,00	+ 1 % / an	
75 - Dotations, subventions et participations	3 476 950,37	2 284 370,18	1 801 879,79	1 508 025,37		1 315 000,00	1 310 000,00	1 300 000,00	+ 2,5 % / an (Rijpachter)	
72 - Autres produits de gestion courante	385 697,13	454 388,33	426 188,33	431 485,07		437 000,00	441 400,00	449 400,00	+ 3,0 % / an (Suppression DSU) et DSIP + détermination DGS - jusqu'en 20	
19 - Produits financiers	251,36	239,61	172,78	359,88		300,00	300,00	300,00		
12 - Produits exceptionnels	122 459,63	48 678,35	61 707,39	47 566,53		30 000,00	36 000,00	30 000,00		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>506 254,13</b>	<b>673 380,58</b>	<b>634 886,78</b>	<b>634 886,78</b>	<b>335 000,00</b>	<b>603 400,00</b>	<b>640 000,00</b>	<b>640 000,00</b>		
13 - Subventions, fonds divers et réserves	414 274,82	103 609,22	354 833,01	603 804,01		670 000,00	500 000,00	600 000,00		
16 - Revenus d'investissement	46 786,00	264 851,03	365 726,44	561 417,12		128 000,00	35 000,00	35 000,00		
21 - Cessions d'immobilisations	38 975,00	219 600,00	16 884,00	12 700,00		6 400,00	5 400,00	6 000,00		
33 - Immobilisations en cours	3 576,33	5 332,33	5 333,33	5 333,33		6 000,00	5 400,00	6 000,00		
37 - Autres immobilisations financières	21 026 001,03	21 365 163,86	20 863 620,43	20 319 097,28	<b>3 515 000,00</b>	<b>17 725 100,00</b>	<b>17 271 800,00</b>	<b>17 408 500,00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>21 026 001,03</b>	<b>21 365 163,86</b>	<b>20 863 620,43</b>	<b>20 319 097,28</b>	<b>3 515 000,00</b>	<b>17 725 100,00</b>	<b>17 271 800,00</b>	<b>17 408 500,00</b>		
DEPENSES										
Comptes										
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 902 870,18</b>	<b>14 155 320,61</b>	<b>13 846 268,38</b>	<b>13 846 164,66</b>	<b>0,00</b>	<b>16 193 800,00</b>	<b>16 638 500,00</b>	<b>16 662 200,00</b>		
011 - Charges à caractère général	3 421 870,76	2 456 992,50	2 402 637,48	2 372 690,78		3 068 100,00	3 129 100,00	3 169 400,00	+ 1 % / an	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 634 501,37	6 821 182,02	6 890 113,12	6 726 354,10		7 107 000,00	7 344 000,00	7 385 900,00	+ 2 % / an	
022 - Dépenses imputées						30 000,00	0,00	0,00		
654 - Contributions financières	2 084 605,97	2 032 898,00	2 041 415,00	2 161 618,00		2 706 000,00	2 625 000,00	2 600 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	1 254 285,48	1 308 072,60	1 238 241,34	1 231 368,00		583 300,00	572 800,00	570 800,00	+ 1,5 % + Vente SCN (= 90.000 € / an)	
69 - Amortissements	1 136 992,52	1 129 535,69	917 226,38	845 131,00		865 000,00	852 000,00	852 000,00	+ 1 % / an	
68 - Charges exceptionnelles	25 942,88	66 169,76	5 501,30	14 481,12		27 800,00	30 000,00	30 000,00		
75 - Charges de participations et taxes	319 852,10	337 453,09	335 021,54	293 613,35		339 700,00	343 100,00	346 500,00	+ 1 % / an	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 577 489,28</b>	<b>3 286 045,18</b>	<b>3 647 272,82</b>	<b>3 647 802,82</b>	<b>2 515 000,00</b>	<b>3 538 300,00</b>	<b>1 746 300,00</b>	<b>1 744 300,00</b>		
013 - Contribution au nouveau C18 (de l'ancien)	152 954,65	1 418 411,14	1 363 782,75	154 346,81		2 200,00	2 200,00	2 200,00		
030 - Contributions au nouveau C18 (de l'ancien)						100 300,00	1 625 000,00	1 450 000,00		
F00 - Achats à la Communauté (cotité au SCN)			27 685,51	27 071,28		694 100,00	7 000,00	7 000,00		
F11 - Valeur ajoutée			237 000,00	500 000,00		7 000,00	49 000,00	49 000,00		
F20 - Travaux dans les écoles			27 622,23	297 143,20		49 000,00	41 700,00	25 300,00		
F21 - Travaux dans les collèges			151 688,08	68 577,96		102 800,00	120 000,00	25 300,00		
F211 - Transformation Ecole Maternelle Eclairmoir			83 395,79	126 179,34		102 800,00	120 000,00	25 300,00		
F41 - C.A.S.E.C.			66 961,07	649 762,47		1 229 300,00	321 000,00	321 000,00		
F41 - Salle de Cercle			84 853,58			46 500,00	750 000,00			
F41 - Terrain Wilson			6 586,33	24 750,86						
F412 - Vestiaires du Stade Municipal			385 613,51	12 852,15						
F413 - Ais (Ais Riederbach + Skate-park)			37 287,16	44 229,61						
F42 - Centre sportif			134 518,84	7 811,72						
F62 - Spores de la Communauté			14 130,86	189 668,16						
F63 - Parc Granville			11 260,00	33 502,28						
F63 - Dépenses imputées (sauf sur Investissement)										
N20 - Immobilisations incorporelles	133 317,88	98 922,11	111 361,44	92 662,34		30 000,00	30 000,00	30 000,00		
N21 - Immobilisations corporelles	385 613,51	185 034,36	103 277,52	102 645,64		30 000,00	30 000,00	30 000,00		
N21 - renouvellement de Parc véhicules	354 476,77	124 726,67	126 760,20	124 404,23		30 000,00	30 000,00	30 000,00		
N23 - Accessibilité			36 480,00	18 114,48		102 000,00	30 000,00	30 000,00		
N23 - Autres travaux (sauf écoles)	1 110 001,85	126 530,00	116 855,21	401 634,38		194 000,00	50 000,00	50 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>15 479 759,44</b>	<b>17 421 863,79</b>	<b>17 493 638,78</b>	<b>17 216 967,48</b>	<b>3 515 000,00</b>	<b>17 725 100,00</b>	<b>17 271 800,00</b>	<b>17 608 500,00</b>		
<b>Resultat</b>	<b>4 616 091,59</b>	<b>3 942 279,76</b>	<b>3 360 081,55</b>	<b>3 162 248,50</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
Epargne nette										
	<b>2 628 176,17</b>	<b>1 919 863,77</b>	<b>2 129 187,81</b>	<b>2 181 427,56</b>	<b>0,00</b>	<b>210 680,00</b>	<b>304 900,00</b>	<b>303 900,00</b>		

Version 5 du 02/03/2017

Ville de RIXHEIM - Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) - Période 2013 à 2019

RECETTES

Comptes

CA 2013

CA 2014

CA 2015

CA 2016

Reports 2016

Budget 2017

Budget 2018

Budget 2019

Observations

Comptes

CA 2013

CA 2014

CA 2015

CA 2016

Reports 2016

Budget 2017

Budget 2018

Budget 2019

Obs

**Point 5 de l'ordre du jour****Création d'un tarif municipal relatif à la Maison de Vie****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Une nouvelle activité démarre le 16 mars 2017 : 'BLABLA café'. Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

				Tarifs au 01/03/2017	
Activité	Type	Jour(s) et Horaires	Lieu d'animation	Habitant Rixheim (60 ans et +)	Autres
BLABLA café	Rencontre et solidarité	Judi 14h à 16h (tous les 15 jours)	Quartier Entremont Local ACPE AGORA	12 €	18 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs municipaux ci-dessus pour les usagers de l'activité 'BLABLA café' à compter du **1<sup>er</sup> mars 2017**.
- de diviser ces tarifs par 2 lorsque l'inscription intervient entre le 1er mars et la fin de la saison, à l'instar des autres activités permanentes de la Maison de Vie.-

**Point 6 de l'ordre du jour****Remboursement de frais à un tiers****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil des Aînés a créé un site internet, hébergé par la Sté OVH de Roubaix. Le coût de l'hébergement et du renouvellement du nom du domaine s'élève pour la période du 26/11/2016 au 25/11/2017 à 59,83 €.

La facture de la Sté OVH a été réglée par M. Gilbert BOLLI, membre du Conseil des Aînés et domicilié 16 rue des Perdrix à RIXHEIM. Il sollicite le remboursement de ses frais.

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité :

- de rembourser à M. Gilbert BOLLI les frais engagés, soit 59,83 €, et d'imputer la dépense correspondante à l'article 9261 (Services en faveur des personnes âgées) du Budget 2017.-

#### Point 7 de l'ordre du jour

#### Modification à l'état des emplois

#### Rapporteur : Madame Barbara HERBAUT

Pour tenir compte des besoins des services, des mouvements de personnel et de l'évolution des missions ou des fonctions confiées aux agents, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants et de modifier l'état des emplois comme suit :

au 1<sup>er</sup> avril 2017

Grade	Service d'affectation	Variation	Effectif total du grade
Adjoint technique à temps non complet (18 h 30)	Département Entretien	- 1	0
Adjoint technique à temps non complet (25 h 00)	Département Entretien	+ 1	3

Par ailleurs, un poste d'attaché principal à temps complet est pourvu.

Un poste d'adjoint administratif à temps complet, un poste d'adjoint technique à temps complet et un poste de technicien à temps complet deviennent vacants.

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité :

- d'approuver les créations et les suppressions de poste détaillées dans le tableau ci-dessus ainsi que l'état des emplois modifié au 1<sup>er</sup> avril 2017 joint en annexe.
- de le charger ou son Adjointe déléguée de la régularisation de la situation administrative y relative.
- d'inscrire au budget 2017 et suivants les crédits correspondants.---

## ETAT DES EFFECTIFS au 01.04.2017

**EMPLOIS PERMANENTS**

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS TEMPS COMPLET	EFFECTIFS POURVUS TEMPS NON COMPLET	CFA, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, VACANCE DE POSTE ou RETRAITE (local)
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF (1)</b>		<b>61</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
Directeur Général des Services	A	1	1		
Attaché principal	A	4	3		1
Attaché	A	5	5		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	3		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	2		
Rédacteur	B	8	6		2
Rédacteur TNC 17 h 30	B	1		1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	7	6		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14	12		2
Adjoint administratif	C	6	6		1
<b>SECTEUR TECHNIQUE (2)</b>		<b>169</b>	<b>66</b>	<b>35</b>	<b>16</b>
Ingénieur principal	A	2	2		
Technicien	B	4	2		2
Agent de maîtrise principal	C	12	11		1
Agent de maîtrise	C	16	13		2
Agent de maîtrise TNC 25 h 30	C	1		1	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	3		
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	11	10		1
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 25 h 00	C	1		1	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 28 h 00	C	1		1	
Adjoint technique	C	19	15		4
Adjoint technique TNC 15 h 00	C	1			1
Adjoint technique TNC 17 h 30	C	1		1	
Adjoint technique TNC 18 h 30	C	0		0	
Adjoint technique TNC 19 h 00	C	1		1	
Adjoint technique TNC 20 h 00	C	11		6	3
Adjoint technique TNC 21 h 30	C	1		1	
Adjoint technique TNC 22 h 00	C	1		1	0
Adjoint technique TNC 23 h 00	C	3		3	
Adjoint technique TNC 25 h 00	C	3		3	
Adjoint technique TNC 26 h 00	C	1		1	
Adjoint technique TNC 26 h 05	C	9		7	2
Adjoint technique TNC 27 h 00	C	5		3	2
Adjoint technique TNC 28 h 00	C	1		1	
Adjoint technique TNC 29 h 00	C	1		1	
Adjoint technique TNC 30 h 00	C	1		1	
<b>SECTEUR SOCIAL (3)</b>		<b>15</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>2</b>
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe TNC 26 h 00	C	1		1	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe TNC 26 h 05	C	14		12	2
<b>SECTEUR MEDICO-SOCIAL (4)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE (5)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR SPORTIF (6)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR CULTUREL (7)</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1		
Adjoint du patrimoine	C	1	1		
<b>SECTEUR ANIMATION (8)</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1		
Adjoint d'animation	C	2	2		
<b>POLICE MUNICIPALE (9)</b>		<b>12</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	B	1	0		1
Brigadier-chef Principal de Police Municipale	C	6	6		
Brigadier de Police Municipale	C	1	1		
Gardien de Police Municipale	C	4	4		
<b>EMPLOIS NON CITES (10)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9 + 10)</b>		<b>192</b>	<b>115</b>	<b>49</b>	<b>26</b>

## **Point 8 de l'ordre du jour**

### **Acquisition de parcelle**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

*Il s'agit des traditionnelles régularisations de parcelles que la Ville réalise sur la voirie publique.*

Afin de régulariser la situation de parcelle privée et affectée à la circulation publique, Monsieur BURNER Gaston et Monsieur MEYER André ont accepté de céder gratuitement à la Ville de Rixheim, la parcelle désignée comme suit :

Section DD "rue des Mésanges"  
n° 101 de 3,05 ares,

VU l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière, qui prévoit que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

VU l'article L.1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.1212-1 du Code Général des propriétés des personnes publiques,

Considérant que ces dispositions permettent de recourir à un acte authentique en la forme administrative pour acquérir ou vendre un bien immobilier, le Maire étant chargé de recevoir et authentifier l'acte envisagé,

Considérant dès lors que le Maire ne pourra pas signer l'acte en tant que cocontractant et qu'il convient d'autoriser un Adjoint à signer l'acte à intervenir,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**à l'unanimité :**

- DECIDE d'acquérir gratuitement auprès de Monsieur BURNER Gaston et Monsieur MEYER André, la parcelle ci-dessus désignée pour intégration au domaine public et élimination du Livre Foncier,
- AUTORISE la signature de l'acte afférent par acte authentique en la forme administrative, à recevoir et à authentifier par Monsieur le Maire,
- CHARGE Madame Barbara HERBAUT, Première Adjointe au Maire, de la signature de l'acte ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision,





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

## **Point 10 de l'ordre du jour**

### **Informations du Maire et des Adjointes**

#### **Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire met à disposition des conseillers les arrêtés pris en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal :

Arrêté n° 625/MP/2016 du 18 janvier 2017 : Arrêté d'attribution de l'accord-cadre : LOT n° 2 – fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle et accessoires (E.P.I.) - Décide d'attribuer l'accord-cadre à la société NK DIFFUSION sur la base du bordereau de prix unitaires pour un montant HT de 14 433,00 € soit un montant TTC de 17 319,60 €.

Arrêté n° 169/MP/2017 du 23 janvier 2017 : Marché à procédure adaptée – Rénovation BBC de l'école maternelle Entremont – lot 13 / Chauffage / Ventilation / Sanitaire – Sous-Traitance - Décide d'accepter la sous-traitance de la SARL AIR + MULHOUSE pour le montant maximum HT de 35 000,00 €.

Arrêté n° 170/MP/2017 du 27 janvier 2017 : Marché à procédure adaptée – projet de construction d'un Centre Technique Municipal – Tranche 2 – Maîtrise d'œuvre - Décide d'attribuer le marché à MFA ARCHITECTS pour un forfait prévisionnel de rémunération HT de 329 954,00 € soit un montant TTC de 395 944,80.

Arrêté n° 211/MP/2017 du 16 février 2017 : Arrêté d'attribution de l'accord-cadre : LOT n° 1 – fourniture et livraison de vêtements de travail pour les services techniques de la Ville de Rixheim - Décide d'attribuer l'accord-cadre à la société NK DIFFUSION sur la base du bordereau de prix unitaires pour un montant HT de 13 072,10 € soit un montant TTC de 15 686,52 €.

Arrêté n° 171/DIV/2017 du 26 janvier 2017 : Mise à disposition d'une partie d'un terrain à la Ville de Rixheim appartenant à la société d'Arboriculture - Accepte la mise à disposition par l'association d'une partie du terrain cadastrée section CC n° 29. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de 10 ans renouvelable tacitement.

#### **Monsieur Georges-Fabrice BLUM**

Samedi 6 mai 2017 : inauguration de deux mâts au Pont du Bouc dans le cadre des 10 ans de l'association Rhin & Sundgau.

#### **Madame Maryse LOUIS**

- Lundi 6 mars 2017 (après-midi) : organisation d'une fête dans le cadre de la fête des Grands-Mères à l'EHPAD.
- Samedi 4 mars 2017 (après-midi) : tournoi de jeux-vidéos et de jeux de société dans le cadre de la Maison de la Solidarité Intergénérationnelle. 16 participants (8 jeunes et 8 seniors). A la suite de cet échange, une collation sera offerte par l'ASSCIN. Un second tournoi aura lieu le samedi 3 juin 2017, avec les mêmes participants, à l'EHPAD.

**Monsieur Nathalie KATZ-BETENCOURT**

*La soirée de la Femme se déroulera le vendredi 10 mars 2017. La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 3 mars 2017. Plus de 300 participantes sont déjà inscrites. Environ 200 personnes se sont inscrites à la conférence.*

**Madame Nelly ROSANA**

*Le Conseil Municipal des Jeunes sera également présent au tournoi de jeux-vidéos et jeux de société organisé le samedi 4 mars 2017.*

**Monsieur Patrice NYREK**

*Samedi 4 mars 2017 à 18 h 30 : nouvelle version des « Vendredis au Musée ». Quelques places sont encore disponibles.*

**Madame Rachel BAECHEL / Monsieur le Maire**

*Monsieur le Maire indique que des arrestations de dealers se poursuivent à la Rotonde. La Gendarmerie et la Police Municipale collaborent ensemble. Il est précisé que tous les dealers arrêtés ne sont pas forcément des Rixheimois. Nous n'avons plus de gros trafiquants à la Rotonde mais simplement des réseaux extérieurs qui viennent en raison notamment de la configuration des lieux. L'objectif est vraiment de débarrasser le quartier de ce trafic qui vient de l'extérieur. C'est très important pour l'image de la Rotonde.*

*Monsieur le Maire rappelle l'extraordinaire efficacité de la vidéo-protection.*

**Monsieur Ludovic HAYE**

*La Ville de Rixheim vient d'obtenir le label « Ville Internet » (4@) pour la troisième année consécutive. Il s'agit d'une reconnaissance des villes qui engage une politique du numérique. Les projets ci-dessous permettront peut-être de tenter une 5<sup>ème</sup> @ :*

- *L'école numérique avec le lancement des projets tablettes*
- *L'école maternelle Entremont va être équipée de 4 tableaux blancs interactifs et d'un VPI,*
- *Fibre Orange : 200 connections chez l'habitant par mois. La Commanderie est également raccordée,*
- *Remplacement des serveurs de l'Hôtel de Ville et la migration des logiciels des finances et de l'état-civil. Des remerciements sont adressés au service informatique pour le travail effectué.*

*Monsieur le Maire rappelle que la Ville a reçu les honneurs de la presse et de la télévision sur le fait que Rixheim soit une des ville les plus connectées de notre Région.*



**Monsieur Philippe WOLFF**

*La révision du PLU se poursuit. Une réunion publique se tiendra au Trèfle le mardi 7 mars 2017 à 19 h 00 au cours de laquelle les zonages et les règlements seront présentés.*

**Point 11 de l'ordre du jour**

**Divers**

Néant.

=====  
**Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 50**

## **ORDRE DU JOUR**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

### **INTERCOMMUNALITE**

3. m2A : désignation des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la Ville de Rixheim appelés à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLETC)

### **FINANCES**

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2017
5. Création d'un tarif municipal relatif à la Maison de Vie
6. Remboursement de frais à un tiers

### **PERSONNEL**

7. Modification à l'état des emplois

### **FONCIER**

8. Acquisition de parcelle
9. Informations du Maire et des Adjointes
10. Divers

**Approbation du présent procès-verbal de la séance ordinaire  
du Conseil Municipal du 2 mars 2017**

Conseil Municipal ordinaire du 2 mars 2017	<b>BECHT Olivier</b> <i>Maire</i>	<b>HERBAUT Barbara</b> <i>Adjointe</i>
<b>SCHNEIDER Romain</b> <i>Adjoint</i>	<b>BLUM Georges-Fabrice</b> <i>Adjoint</i>  Présent a/c du point 4	<b>BAECHTEL Rachel</b> <i>Adjointe</i>
<b>LOUIS Maryse</b> <i>Adjointe</i>	<b>KIMMICH Jean</b> <i>Adjoint</i>	<b>MATHIEU-BECHT Catherine</b> <i>Adjointe</i>
<b>WOLFF Philippe</b> <i>Adjoint</i>	<b>CARRIERE Bernadette</b> <i>Adjointe</i>	<b>SPINDLER Liliane</b> <i>Conseillère Municipale</i>
<b>FILLINGER Francis</b> <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	<b>DREYFUS Alain</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<b>POCHON Michel</b> <i>Conseiller Municipal Délégué</i>
<b>TESSIER Béatrice</b> <i>Conseillère Municipale Déléguée</i>	<b>MARCUZ Adriano</b> <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	<b>PISZEWSKI Richard</b> <i>Conseiller Municipal Délégué</i>
<b>ROSANA Nelly</b> <i>Conseillère Municipale Déléguée</i>	<b>SPADARO Raphaël</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<b>EHRET Christophe</b> <i>Conseiller Municipal Délégué</i>
<b>ROESSLINGER-KACEM Dominique</b> <i>Conseillère Municipale</i>  Procuration à Mme MATHIEU-BECHT	<b>Valérie ANSELM</b> <i>Conseillère municipale</i>  Procuration à Mme BAECHTEL	<b>Jean-François GUILLAUME</b> <i>Conseiller municipal</i>  Procuration à Mme HERBAUT
<b>Patrice NYREK</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<b>SEYHAN Miné</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<b>KATZ-BETENCOURT Nathalie</b> <i>Conseillère Municipale</i>

<b>Ludovic HAYE</b> <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	<b>LUCIEN Laurent</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<b>ADAM Marie</b> <i>Conseillère Municipale</i>
<b>BAYRAM Bilge</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<b>ABASSI Jalila</b> <i>Conseillère Municipale</i>  Procuration à M. BECHT	<b>CHAKRI Mariam</b> <i>Conseillère Municipale</i>  Absente